

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2020**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 juillet 2020 s'est réuni à 20h30 à la salle des fêtes sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

Présents : Simone MANGEON, Catherine ROTA, Joël THIBAUT, Sandrine RAVASSON, Thierry ALEXANDRE, Delphine GREMY, Pascal PREVOST, Nadine ROCA, Alain CORNEAU, Jelena LAURENT et Frédéric TROUÉ.

Absent(s) : Marie-Noëlle SASSIAT ayant donné pouvoir à Catherine ROTA, Benoît GIVRY ayant donné pouvoir à Nadine ROCA, Raphaël GOURLIN ayant donné pouvoir à Frédéric TROUÉ et t Sylvain PICOUET ayant donné pouvoir à Delphine GREMY.

Secrétaire de séance : Catherine ROTA

I. Courrier M. PICOUET Sylvain

Mme MANGEON informe le Conseil Municipal qu'elle n'a pas présenté le courrier de M. PICOUET lors de la précédente réunion de Conseil car celui-ci est arrivé le 18/06/2020 et ne pouvait donc être à l'ordre du jour.

Le Conseil propose que l'entretien des banquettes de route soit effectué par Dominique. En effet l'agent communal n'a plus la compétence de la gestion de l'eau potable qui lui prenait énormément de temps. La Compétence de l'eau ayant été prise par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, le temps libéré lui permettra de s'occuper de cette tâche.

La Commune dispose d'une épareuse.

Cependant, pour les travaux d'élagage avec un lamier, la Commune demandera des devis.

Lorsqu'il floconnera sur Collemiers, Frédéric TROUÉ effectuera le déneigement à l'aide de la lame.

Ceci est validé à l'unanimité.

II. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) suite aux élections municipales

Mme MANGEON présente le mail reçu le 02/06/2020 à la Mairie. Conformément au 1 de l'article 1650 du code général (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque Commune. Cette commission est composée :

- ~ Du Maire ou un Adjoint délégué, président de la commission
- ~ De 6 commissaires et 6 titulaires suppléants, si la population de la Commune est inférieure à 2000 habitants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou de nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation. (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation)

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la Commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double (24 personnes si la population est inférieures à 2000 habitants), proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil propose 24 noms qui seront envoyés sous forme de tableau à la DGFIP.

Nom et Prénom	Profession	Adresse	Date de Naissance
Mme DEZERT Nathalie	Employée de la Poste	20 rue Girault	17/05/1967
M. PICOUET Sylvain	Entrepreneur de travaux Agricoles	2 rue du Clos Poirat « Les Bruyères »	24/12/1970
M. PREVOST Pascal	Formateur, Testeur	8 chemin des Cerceaux « Le Petit Vil-Cul »	03/06/1962
M. ALEXANDRE Thierry	Président-Chef d'Entreprise	2 Chemin des Cerceaux « Le Petit Vil-Cul »	13/05/1959
Mme ROCA Nadine	Retraîtée	12 rue Haute	20/06/1959
Mme ROTA Catherine	Enseignante	9 rue des Prés Verts	23/02/1963
Mme LAURENT Jelena	Chargé d'Affaires Professionnelles	1 rue du Château d'eau « Le Grand Vil-Cul »	09/10/1984
Mme GREMY Delphine	Chef d'Entreprise	15 rue de la Mal Ecluse	02/09/1974

<i>M. GREMY Michel</i>	<i>Retraité</i>	<i>11 rue des Bois Plantés</i>	<i>13/03/1945</i>
<i>M. CORNEAU Alain</i>	<i>Retraité</i>	<i>11 rue de la Tuilerie</i>	<i>31/07/1950</i>
<i>M. BAECKE Denis</i>	<i>Agriculteur</i>	<i>37 Avenue du Rû Couvert 89100 PARON</i>	<i>26/06/1965</i>
<i>M. TROUÉ Laurent</i>	<i>Agriculteur</i>	<i>18 rue de Courtenay « Le Grand Vil-Cul »</i>	<i>26/03/1968</i>
<i>Mme DONDEYNE Christiane</i>	<i>Retraîtée</i>	<i>29 rue des Prés Verts</i>	<i>21/02/1948</i>
<i>M. THIBAUT Joël</i>	<i>Retraité</i>	<i>1 rue du Clos Poirat « Les Bruyères »</i>	<i>09/01/1955</i>
<i>M. TROUÉ Frédéric</i>	<i>Agriculteur</i>	<i>12 rue des Vignes « Le Grand Vil-Cul »</i>	<i>11/01/1971</i>
<i>M. GIVRY Benoît</i>	<i>Commercial</i>	<i>34 rue des Bois Plantés</i>	<i>13/06/1966</i>
<i>Mme RAVASSON Sandrine</i>	<i>Responsable Trésorerie</i>	<i>1 rue de la Vossière</i>	<i>18/12/1971</i>
<i>Mme LITRA Sophie</i>	<i>Conseillère en Evolution Professionnelle</i>	<i>12 rue de la Malloye</i>	<i>08/04/1971</i>
<i>M. MIGNON Jean-Pierre</i>	<i>Retraité</i>	<i>20 rue Haute</i>	<i>16/12/1957</i>
<i>M. MESTRE Jean-Luc</i>	<i>Retraité</i>	<i>12 rue des Bois Plantés</i>	<i>14/03/1957</i>
<i>M. PETIT Bertrand</i>	<i>Retraité</i>	<i>38 rue des Bois Plantés</i>	<i>23/01/1941</i>
<i>M. MACHAC Jean</i>	<i>Retraité</i>	<i>1 rue de la Mal Ecluse</i>	<i>22/04/1938</i>
<i>M. PICOUET Jean-Pierre</i>	<i>Retraité</i>	<i>17 Grande Rue 89100 GRON</i>	<i>19/01/1945</i>
<i>M. BERTELIN Philippe</i>	<i>Retraité</i>	<i>4 rue des Vignes « La Haie Pélerine » 89100 SUBLIGNY</i>	<i>30/11/1952</i>

III. Renouveaulement des membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Subigny et Collemiers (2 membres titulaires et un membre suppléant pour siéger au sein de cette commission au titre des propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la Commune)

Mme MANGEON présente le mail reçu le 23/06/2020 de Mme VALLETTE du Conseil Départemental. Affaire suivie par Juliette CHARON.

Mme MANGEON a désigné M. THIBAUT Joël pour la représenter aux réunions. Par contre, elle souhaiterait garder les mêmes membres titulaires et le même suppléant comme au précédent mandat, si le Conseil en est d'accord bien sûr.

Membres titulaires :

- ~ M. GREMY Michel
- ~ M. PICOUET Sylvain

Membre suppléant :

- ~ M. Laurent TROUÉ

Après délibération, le Conseil valide la proposition de Mme le Maire. M. PICOUET étant concerné par le vote et n'étant pas présent, l'abstention est retenue.

IV. Renouveaulement groupement commande produits d'entretien (CAGS, Mairie de SENS, CCAS de SENS, Mairie d'Etigny et Mairie de COLLEMIERS)

Mme MANGEON présente le courrier reçu le 10/07/2020 de Mme GATEBOIS Sandrine concernant le renouvellement du groupement de commande produits d'entretien avec la CAGS, la ville de SENS, CCAS de SENS, la Mairie d'Etigny et la Mairie de COLLEMIERS.

Mme MANGEON présente également la décision qu'elle a signé le 12/05/2020 et passé au contrôle de légalité le 14/05/2020 (avec le covid-19 pas de réunion et prolongation du marché actuel).

Mme MANGEON présente la convention pour le nouveau marché.

Après délibération, le Conseil valide le renouvellement du groupement de commande produits d'entretien et mandate Mme MANGEON pour la signature de la convention.

V. Devis contrôle hydrant du Gâtinais

Mme MANGEON Simone et M. THIBAUT Joël ont reçu ce matin M. CHEVALIER Jean-Robert ancien lieutenant pompier qui travaillait auparavant au SDIS d'Auxerre.

Il travaille maintenant à son compte en autoentreprise. (EMP JRC CONTROLE)

Mme MANGEON présente son devis pour un montant de 265.00 € TTC pour effectuer le contrôle annuel des hydrants (point d'eau) sur la Commune de Collemiers.

Après délibération, le Conseil valide à l'unanimité le devis de EMP JRC CONTROLE et mandate Mme MANGEON pour la signature.

VI. Serrurerie porte du cimetière, hangar derrière la Mairie et hangar CPI

Mme MANGEON donne la parole à M. THIBAUT et M. TROUÉ qui ont sollicité deux entreprises : Société Nouvelle GENETIER Techniques et SARL AJC Serrurerie VITALI

SN GENETIER Techniques :

- ~ Porte cimetière : 747.00 € HT
- ~ Hangar derrière Mairie : 378.00 € HT
- ~ Hangar CPI : 4 548.59 € HT

SARL AJC Serrurerie VITALI :

- ~ Porte cimetière : 485.00 € HT
- ~ Hangar derrière Mairie : 190.00 € HT
- ~ Hangar CPI : 1 430.00 € HT

Après délibération, le Conseil valide à l'unanimité les devis de la SARL AJC Serrurerie VITALI pour la porte du cimetière et la porte du hangar derrière la Mairie. Le montant du devis pour la porte du hangar du CPI n'ayant pas été prévu au budget, celui-ci est reporté sur le budget 2021.

VII. Transport scolaire Cars Moreau 2020-2021 (bus midi maternelle Paul Bert)

Mme MANGEON présente le devis reçu le 29/06/2020 par mail.

Prix journalier : 76.40 € TTC

Après délibération, le Conseil valide à l'unanimité le tarif journalier pour l'année scolaire 2020-2021 et mandate Mme MANGEON pour la signature.

VIII. Installation d'une centrale mobile d'enrobage à chaud sur le territoire des Communes de VILLENEUVE LA DONDAGRE et SUBLIGNY

Mme MANGEON présente le dossier reçu le 29/06/2020 de la Préfecture de l'Yonne et signé du Chef de bureau Elisabeth DUMONT. Elle présente le dossier de demande d'enregistrement relatif à l'installation d'une centrale mobile d'enrobage à chaud sur le territoire des Communes de VILLENEUVE LA DONDAGRE et SUBLIGNY, présentée par la SAS COLAS Nord-Est (CD-Rom), l'arrêté préfectoral ordonnant l'ouverture de la consultation et l'avis annonçant l'ouverture de consultation du public.

Durée de la consultation : quatre semaines du vendredi 17 juillet au vendredi 14 août 2020 inclus.

Après délibération, le Conseil émet un avis favorable sous réserve que le nécessaire soit fait pour maîtriser la qualité et la quantité des écoulements d'eau.

IX. Dossiers en cours subventionnables

~ **Voirie**

Mme MANGEON présente le devis COLAS reçu le 03/07/2020 d'un montant de 19 155.36 € HT concernant la rue Girault et la rue des Vignes au Grand Vil-Cul.

Mme MANGEON précise qu'un devis a été redemandé suite au Conseil du 19/06/2020.

En effet le devis validé d'un montant de 16 500 € HT correspondait à une portion de la rue Girault et une partie de la rue des Vignes, il est décidé d'effectuer les travaux jusqu'au bout de la rue des Vignes.

Après délibération, le Conseil valide le devis COLAS d'un montant de 19 155.36 € HT et mandate Mme MANGEON pour la signature.

~ **Broyeur de marque BLACKSTONE chez AGRIEURO**

Mme MANGEON informe le Conseil que l'achat du broyeur validé lors du Conseil Municipal du 19/06/2020 pour un montant de 2 988.86 € (tva comprise) ne peut pas être effectué par la Commune. En effet, la société ne pratique pas le paiement par mandat administratif.

Mme GREMY Delphine se propose de l'acheter pour la Commune et de fournir une facture à la Mairie du même montant.
Proposition acceptée à l'unanimité.

~ **Devis toiture Lavoir**

Mme MANGEON informe le Conseil Municipal qu'un autre devis a été demandé à l'Entreprise Boutteyre et Legrand suite à la réunion du 19/06/2020 mais qu'elle ne l'a pas reçu à ce jour. Le délai des demandes de subventions étant dépassé et n'ayant pas d'autre devis à présenter, il n'y a pas de mise en concurrence.

Après délibération, le dossier toiture du Lavoir est annulé pour 2020 et reporté pour le budget 2021.

X. Présentation arrêté communal « entretien des abords des propriétés et des cours d'eau, de la propreté et de l'utilisation de l'espace public »

Mme MANGEON donne la parole à Mme ROTA et M. THIBAUT.

Mme ROTA et M. THIBAUT présentent l'arrêté travaillé à la commission environnement du 26/06/2020.
Après délibération, le Conseil valide à l'unanimité l'arrêté et mandate Mme MANGEON pour sa signature.

XI. Présentation des conventions et de la Déclaration Préalable (déviation Sud de Sens)

Mme MANGEON donne la parole à M. THIBAUT Joël.

M. THIBAUT Joël présente les conventions avec les agriculteurs :

- ~ M. BAECKE,
- ~ M. BARRÉ,
- ~ M. PICOUET.

Il présente la convention entre M. POUTEAU et la société ROUSSEY sous-traitante d'Eurovia avec le Conseil Départemental en charge de la déviation ainsi que la convention entre la Mairie de Collemiers et la société ROUSSEY pour l'utilisation de l'eau (étang communal)

Après entretien de M. POUTEAU avec Mme MANGEON et les deux adjoints, la parcelle boisée avec la mare de M. POUTEAU doit être remise à l'identique. (zone protégée)

Il présente également la DP (déclaration Préalable) déposée dans la boîte aux lettres de la Mairie par M. PICOUET.

Cette DP va être redonnée à l'entreprise ROUSSEY qui accompagne les demandeurs. Il faut que ce soit le propriétaire (nom et prénom) des parcelles concernées qui effectue les démarches. Ces démarches administratives n'auront aucun impact sur la suite à donner, ces parcelles n'étant pas protégées comme celle de M. POUTEAU.

XII. Nomination coordinateur communal (recensement population 2021)

Mme MANGEON présente le courrier reçu par mail le 30 juin 2020. Le recensement des habitants de la Commune de Collemiers de déroulera du 21 janvier au 20 février 2021.

Après délibération le Conseil nomme Mme ROCA Nadine comme coordinateur communal.

XIII. Désignation des membres de la CLECT et de la CAO ad'hoc groupement de commande et propositions des membres pour la CIID

Mme MANGEON présente le courrier reçu le 2/07/2020 de Mme FORT, Présidente de la CAGS. Affaire suivie par Christophe AURAND

~ **La CLECT** (Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT est chargée de deux missions :

- Procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à la Communauté d'Agglomération correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI,
- Suivre l'évolution des flux financiers liés à la mise en œuvre de la mutualisation des services.

Le rôle de cette commission, sur le plan financier est donc très important. Le règlement intérieur de cette commission prévoit d'être composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour chaque Commune.

Après délibération, à l'unanimité le Conseil nomme Mme MANGEON titulaire et Mme ROTA suppléante.

~ **La CIID**

Afin de pouvoir procéder au renouvellement des membres de cette commission, merci de bien vouloir proposer (une délibération n'est pas requise), un commissaire en indiquant le nom, prénom ainsi que l'adresse postale et mail.

Le Conseil propose à l'unanimité Mme MANGEON comme commissaire.

~ **La Commission d'Appel d'Offre ad'hoc pour les groupements de commande**

Dans le cadre du développement des recours aux groupements de commandes entre les collectivités et comme le prévoit l'article L1414-3 du CGCT, une commission d'appel d'offres ad'hoc doit être constituée. Cette commission se réunit pour attribuer les marchés en procédure formalisée ainsi que ceux en dessous des seuils européens si la convention constitutive du groupement de commande le prévoit.

A titre indicatif, les seuils européens au 1^{er} janvier 2020 sont les suivants (en fournitures courantes et services, le seuil est de 214 000 € HT et en travaux, le seuil est de 5 350 000 € HT)

C'est ainsi que, par application de l'article 1414-5 du CGCT, il convient d'élire pour la durée du mandat, un membre titulaire et un membre suppléant en indiquant leurs nom, prénom, adresse postale, e-mail et leur position (titulaire/suppléant). Ces membres seront ainsi amenés à siéger au sein des différentes commissions ad'hoc.

Après délibération, à l'unanimité le Conseil nomme Mme MANGEON titulaire et M. THIBAUT suppléant.

XIV. Questions diverses

~ *Mme ROTA informe le Conseil que la Reverdie est reportée au 14/11/2020 s'il n'y a pas d'évolution concernant le CORONAVIRUS*

La séance est levée à 22h35. La prochaine réunion de Conseil aura lieu le 11/09/2020 à 20h30 à la Salle de Fêtes, sauf empêchement imprévu du Maire. Dans ce cas, une autre date sera annoncée et affichée.